



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

PRENEZ AVIS que le 14 mars 2022, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2022-470 relatif au lavage des embarcations et abrogeant le règlement 2016-395 et ses amendements.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominingue, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.nominingue.qc.ca.

Donné le 15 mars 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 15 mars 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour de mars de l'an deux mille vingt-deux (15 mars 2022).